



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 6 novembre 2013

## Communiqué de presse

### LE PREFET RAPPELLE LES 5 PRINCIPES POUR CONDUIRE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET POUR L'INCLUSION SOCIALE DANS LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS



Dominique Bur, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, a participé ce mercredi 6 novembre à la journée de rencontre territoriale pour la mise en œuvre opérationnelle du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, en présence de François Chérèque et de Simon Vanackere, inspecteurs généraux des affaires sociales, et de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté de la région.

A cette occasion, un diagnostic de la pauvreté en région Nord – Pas-de-Calais a été présenté. Le préfet a rappelé à cette occasion que « *les données présentées traduisent l'ampleur du défi à relever collectivement dès à présent et dans les prochaines années* ».

#### **Un diagnostic régional montrant un accroissement de la pauvreté supérieure à la moyenne française**

En 2010, le taux de pauvreté était de 19,5 % dans le Nord – Pas-de-Calais et a augmenté depuis 2008 plus rapidement dans la région que dans l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, le taux de chômage est de 14 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 alors qu'il était de 12 % au début 2008. Enfin, on compte, 288 000 allocataires de minima sociaux (RSA, allocation aux adultes handicapés...) à la fin 2012, ce qui représente 8 % de la population régionale, contre 7 % de moyenne nationale.

La faiblesse des revenus, les difficultés de paiement, les situations de mal logement, les problèmes de santé sont autant de facteurs à l'origine de cette situation.

#### **Des principes pour guider l'action des acteurs**

Le préfet a rappelé les cinq grands principes fixés par le Premier ministre pour mettre en œuvre au quotidien ce plan interministériel de lutte contre de la pauvreté dont l'ambition est de mobiliser toutes les institutions concernées (collectivités locales, associations, services de l'Etat) : l'**objectivité** qui consiste à regarder la situation en face et ne pas considérer que la précarité touche une partie marginale de la population ; la **non-stigmatisation** des personnes en situation de pauvreté qui souhaitent légitimement retrouver des conditions de vies dignes ; la **participation** des personnes touchées à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent ; le **juste droit** avec la question du non recours aux droits sociaux pour ceux pouvant en bénéficier par manque d'information ou méfiance et le **décloisonnement** des politiques sociales pour que ce plan soit au cœur de chaque pan de l'action publique.

#### **Des politiques de solidarité pluridisciplinaires pour répondre aux enjeux régionaux**

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté par le gouvernement le 21 janvier 2013, vise à la fois à répondre à l'urgence sociale du moment et à structurer la politique de solidarité sur le long terme. Il est le fruit d'un travail important de concertation avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité (services et opérateurs de l'Etat, collectivités territoriales, associations, bénéficiaires). Les mesures proposées dans ce plan se déclinent en 3 axes majeurs : réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser les acteurs.

L'objet de cette journée régionale était aussi d'une part de capitaliser les expériences autour d'initiatives réussies et de réfléchir sur toutes initiatives nouvelles permettant de progresser dans la réduction de pauvreté, le non recours aux droits.